



Entre Camargue et Cévennes, la Vaunage et le Sommiérois bénéficient d'une situation géographique qui leur confère un fort sentiment identitaire.

Vallonnées de vignes, de garrigue, ponctuées de villages typiques, souvent illuminées de fêtes, ces terres à l'ouest de Nîmes offrent un bel ensemble de sites historiques à connaître ou redécouvrir. Nous vous proposons de parcourir cette partie de notre territoire gardois, de Sommières à Caveirac, en empruntant la voie verte, merveilleux moyen de découverte, au rythme de vos vélos, rollers, trottinettes, ou tout simplement à pied. A quelques kilomètres de Sommières, fidèles à notre volonté de favoriser les déplacements doux, nous engageons maintenant les travaux de la future voie verte Quissac/Sauve.

Réalisée et financée par le Conseil général du Gard avec le concours de la Région Languedoc-Roussillon, la voie verte de la Vaunage et du Sommiérois s'inscrit dans un projet plus vaste de développement et de liaison des voies vertes du Gard. Ainsi, nous concrétisons jour après jour la démarche que nous conduisons, avec vous, pour construire un Gard durable, un Gard meilleur.

Damien ALARY
Président du Conseil général du Gard
Vice-président de la Région Languedoc-Roussillon

voie verte Caveirac-Sommières COMMENT Y ALLER ?

Depuis l'A9 : sortie 25 Nîmes Ouest, direction Sommières **ou** sortie 26 Gallargues, direction Sommières

Depuis Nîmes : aller à Caveirac par la RD 40

Depuis Boisseron (Hérault) : aller à Sommières par la RD 6110

Par le car : desserte de Sommières par la ligne D41 du réseau Edgard (forfait 1,5 € / trajet)
www.edgard-transport.fr ou **0 810 33 42 73**

Services à proximité

- Réparation, location et achat de vélos
- Hébergements et restauration (hôtels, gîtes, campings, chambres d'hôtes, restaurants, produits du terroir...)

Informations utiles

Les cartoguides « De garrigues en Costières » et « Vallée du Vidourle, Pays de Sommières » sont disponibles au :

- **Comité Départemental du Tourisme du Gard**
3 rue cité Foulc - BP122 - 30010 Nîmes cedex 4
04 66 36 96 30
www.tourismegard.com

- **Office de tourisme de Nîmes**
6 rue Auguste, 30020 Nîmes
04 66 58 38 00
www.ot-nimes.fr

- **Office de tourisme du Pays de Sommières**
Quai Frédéric Gaussorgues, 30250 Sommières
04 66 80 99 30
www.ot-sommieres.fr

Autres adresses utiles

www.meteofrance.fr ou 08 92 68 02 30
Appel d'urgence : 18 ou 112

Direction de la Communication du Conseil général du Gard - crédit photo : CG30 - septembre 2010

le GARD
aménage le territoire
www.gard.fr



voie verte
21 km de balades !
Caveirac-Sommières

Réalisation et financement



www.gard.fr

Co-financement



www.cr-languedocroussillon.fr

Edition septembre 2010

Document édité par
le Conseil général du Gard
Hôtel du Département
3, rue Guillemette
30044 Nîmes
www.gard.fr

Randonneurs, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite, le Conseil général du Gard a réalisé pour vous

la voie verte de Caveirac-Sommières

Longue de plus de 21 km et large de 3 m, elle vous propose un parcours sans danger, avec peu de dénivelés et peu d'intersections avec des routes. Deux passages ont été réalisés en souterrain, pour franchir en toute sécurité la départementale 40. Comme toutes les voies vertes, elle est interdite aux véhicules à moteur.



La voie verte s'étire dans la plaine de la Vaunage, au paysage ouvert et encadré par des collines calcaires. A partir de Junas, elle chemine dans le Pays de Sommières dans une succession de petits monts et de vallons. Vous longez vergers et oliviers, vignes et prairies, avec des collines recouvertes de chênes et de pinèdes où s'entremêle une dense garrigue. Vous apercevez des manades (élevage de taureaux) et, un kilomètre avant Sommières, le « nez » du Pic Saint Loup pointe dans un splendide panorama. Depuis la voie, vous pouvez accéder à l'intérieur de chaque village. Des panneaux « Porte d'entrée » donnent des informations pratiques et vous invitent à une découverte touristique du village et de ses environs.

La voie verte emprunte le tracé de l'ancienne ligne de chemin de fer Nîmes-Le Vigan via Sommières et Quissac. Cette voie ferrée, construite entre 1875 et 1885, est désaffectée depuis 1991. Le Conseil général du Gard en a fait l'acquisition, sur une longueur totale de près de 100 km, de Caveirac au Vigan et de Quissac à Lézan.



La voie verte constitue l'épine dorsale des chemins multi activités (équestre, randonnées pédestres, VTT) qu'offre le territoire. Reportez vous aux cartoguides « De Garrigues en Costières » et « Vallée du Vidourle, Pays de Sommières ». A chaque intersection de la voie verte, des panonceaux indiquent les directions et vous permettent de composer un itinéraire selon vos envies et votre mode de déplacement.



À DÉCOUVRIR AUSSI

... dans la Vaunage et le Sommiérois

- le patrimoine remarquable qu'offre chaque commune traversée
- les oppidums
- les traditions taurines, d'avril à octobre, dans les rues de villages, avec les « abrivados » qui conduisent aux arènes des taureaux entourés de gardians à cheval et les lâchers de taureaux (« encieros »)
- les promenades à cheval, les manades (élevage des taureaux), les sentiers de randonnées et VTT balisés
- les caves coopératives viticoles et oléicoles

... d'autres voies vertes dans le Gard

- la voie verte du Martinet à Beaucaire - 3 km
- la voie verte de Sauve - 1,6 km
- la voie verte de Vauvert-Gallician - 7 km, reliée à la boucle de cyclodécouverte de la Camargue gardoise (17 km de routes « partagées »)
- la boucle de cyclodécouverte de l'Uzège et du Pont du Gard : 32 km de routes « partagées » et de pistes cyclables

... prochainement :

- La voie verte de Sauve - Quissac - 3,2 km
- La promenade du Viaduc reliant Molières - Cavailiac, Arre et Bez-et-Esparon - 3,5 km
- La voie verte du Pont du Gard, (1^{er} tronçon de Beaucaire à Sernhac)
- Véloroute internationale du Léman à la mer (1^{er} tronçon Saint-Gilles - Gallician et 2^{ème} tronçon Aigues-Mortes - Le Grau du Roi), la voie verte de l'Espiguette

RÈGLES DE BONNE CONDUITE

- **TENEZ** votre droite et dépassez avec précaution
- **RESPECTEZ** les priorités
- **RESPECTEZ** la nature, emportez vos déchets
- **LA SURVEILLANCE** des enfants reste sous la responsabilité des parents
- **TENEZ VOS CHIENS** en laisse
- **SUR LA « ROUTE PARTAGÉE » AUTOS ET VÉLOS** : respectez le code de la route, roulez sur une file et soyez vigilants